AMBASSADE DU LUXEMBOURG
PARIS

Paris, le 23 avril 1971

621.3

Affaires Etrangères
No 6PES
26 AVR 1971
Insp. pal. V | Ministre
Sec. gén. PW | Dir.

Ambas.
-7. MAI 1971

N° 440

L'Ambassadeur du Luxembourg en France

à

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
LUXEMBOURG

Objet : Adhésion britannique aux Communautés Européennes.

J'ai l'honneur de vous informer que les problèmes relatifs à l'élargissement des Communautés Européennes ont fait l'objet pratiquement de tous les entretiens que j'ai eus avec les personnalités françaises à l'occasion des visites de courtoisie que je suis en train de faire.

On ne peut nier que les autorités françaises, tant à l'échelon politique qu'à l'échelon administratif, s'inquiètent des implications qu'une éventuelle adhésion britannique aura nécessairement sur le développement ultérieur des Communautés. Les préoccupations sont d'ordre politique et économique et trouvent leurs motifs dans l'antagonisme historique datant de près de 10 siècles entre les deux nations. Il y a comme une méfiance fondamentale à l'égard des intentions britanniques quelles que puissent être les déclarations des hommes d'Etat. On craint évidemment une diminution de l'influence française dans le cadre communautaire, on est persuadé aussi que l'entrée

.../...

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AA-687
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/200687

britannique relèguera le français à la deuxième place et mes interlocuteurs semblent voir dans cette perspective un symbole du déclin de l'influence future de la France dans la nouvelle Communauté.

D'autre part on n'est pas persuadé que l'élargissement des Communautés ait nécessairement un effet bénéfique sur le plan politique Si nous partons de l'idée que l'adhésion britannique permettra de contrôler l'influence croissante de la République Fédérale d'Allemagne dansla Communauté, les Français ne sont pas du tout certains que l'Angleterre se trouvera chaque fois du côté des "anges".

Enfin on est conscient que dans le domaine économique et scientifique une Grande-Bretagne rendue plus dynamique, grâce au jeu de la libre concurrence, pourrait devenir un concurrent redoutable pour l'industrie française dont les assises ne sont pas encore très fermes.

Du côté français on fait valoir avec beaucoup de logique qu'il y a contradiction dans les termes entre "élargissement" et "approfondissement" des Communautés. On est persuadé qu'un élargissement créera une institution qui ne ressemblera plus du tout à la Communauté des Six et que, par conséquent, quelles que soient les déclarations que les hommes politiques des pays intéressés puissent faire, le processus d'intégration subira un arrêt presque complet. Les autorités françaises sont convaincues qu'en cas d'élargissement des Communautés qui ne devra pas se borner aux quatre candidats actuels, on s'orientera vers la création d'une zone de libre échange et au mieux d'une union douanière. On semble toutefois exclure la possibilité d'arriver dans ce cadre élargi à la finalité économique et politique des Traités de Rome. C'est donc avec amertume que les Français s'entendent reprocher une attitude peu européenne tandis que les défenseurs les plus passionnés de l'élargissement des Communautés se posent

.../...

en prophètes d'une Europe intégrée politiquement et économiquement. Les Français sont persuadés qu'ils ont pour eux la logique et que les événements leur donneront raison. Malheureusement il sera alors trop tard pour un retour en arrière et la chance de réaliser l'ancien rêve d'une union européenne aura été perdue.

J'ajoute que pratiquement tous mes interlocuteurs étaient d'accord pour reconnaître que les méthodes de la politique étrangère gaulliste avaient, par leurs côtés comminatoires et autoritaires, causé beaucoup de torts aux idées défendues par la France. On est aussi conscient des contradictions successives de la politique étrangère gaulliste, surtout dans le domaine des Communautés Européennes. Je crois toutefois qu'on est prêt à payer le prix de ces excès.

Le problème ainsi posé, le Gouvernement français espère que les négociations avec les candidats à l'adhésion entreront maintenant dansune phase concrète sinon décisive. On désire beaucoup qu'une unité de vue complète se fasse entre les Six avant que le stade le plus difficile de la négociation soit entamé.

La question préliminaire et concrète qui m'a été posée, et que je vous soumets, est de savoir si le Gouvernement luxembourgeois est d'accord sur le principe que la Grande-Bretagne devra assumer exactement les mêmes obligations financières, juridiques et économique que les autres membres de la Communauté. Cette question touche plus particulièrement aux discussions sur la contribution financière de la Grande-Bretagne au budget communautaire y compris le domaine agricole. On a ici le sentiment que les Anglais désirent s'en tirer avec un régime plus favorable que celui des autres partenaires de la Communauté. On estime que le problème devrait maintenant être posé avec toute la clarté et la rigueur nécessaires afin d'éviter, dans l'avenir, des malentendus sérieux pouvant mettre en jeu même

.../...

l'existence des Communautés.

Le problème du rôle de la Livre semble, pour le moment, moins préoccuper les esprits et il n'est pas exclu que des pourparlers discrets aient lieu à ce sujet entre les gouvernements français et britannique.

En tout cas, on semble admettre d'une manière assez lapidaire que le rôle de la livre sterling comme monnaie de compte internationale et monnaie de réserve est incompatible avec la participation totale et entière de la Grande-Bretagne à la Communauté. On se rend compte toutefois que ce problème devra être résolu dans des délais plus longs bien qu'on désire arriver à établir des principes devant guider la Grande-Bretagne et les autres membres de la Communauté dans ce domaine comme partie essentielle d'un arrangement global sur l'entrée britannique.

Avant d'ajouter quelques considérations personnelles à ce rappor j'aimerais beaucoup insister encore sur la nécessité d'être informé à temps sur l'attitude que vous voudrez prendre au cours de Conseils successifs qui auront à traiter de l'élargissement des communautés. En effet, il est extrêmement malaisé de s'entretenir avec les agents du Quai d'Orsay dans l'ignorance des détails de notre attitude dans ces importantes matières. J'ajoute que depuis mon arrivée à Paris je n'ai pas reçu un seul rapport émanant de notre Représentation Permanente auprès des Communautés.

J'ai le sentiment qu'une activité utile pour la compréhension mutuelle de nos positions et la coordination éventuelle de certains aspects politiques des attitudes respectives du Gouvernement luxembourgeois et français pourra être accomplie. Il me faudrait toutefois disposer dans ce domaine des moyens les plus élémentaires. Je suggère par conséquent que des instructions soient données à notre

.../...

Représentation Permanente auprès des Communautés afin que celle-ci me fasse tenir automatiquement tous rapports et documents pertinents sur l'attitude française et luxembourgeoise dans les questions communautaires.

Qu'il me soit permis maintenant d'ajouter quelques considération personnelles au sujet du problème britannique.

?

La France est notre voisine et absorbe quelque 10% de notre commerce extérieur. Elle accorde l'hospitalité à 30% environ de nos étudiants et enfin son influence culturelle, bien qu'en diminution, est une barrière contre la germanisation totale du Luxembourg.

mais pas le demain!

La Grande-Bretagne n'est pas pour nous un partenaire économiqu important. L'adhésion britannique va réduire pratiquement à néant le rôle que nous avons pu jouer jusqu'à présent dans les Communautés grâce à la pondération favorable prévue au Traité de Rome. Nous ne devons pas nous cacher que les faveurs dont nous avons bénéficié jusqu'à présent dans les Communautés ne vont plus durer une fois l'élargissement accompli. D'autre part l'hypothèse selon laquelle l'entrée de la Grande-Bretagne n'aura que des effets bénéfiques me semble une vue de l'esprit plutôt que la réalité. Enfin ayant travaillé sept ans en Angleterre je me rends compte des incommensurables difficultés que causera l'adaptation du droit, des coutumes et des usages administratifs anglais aux critères valant dans la Communauté actuelle.

Je suis sûr que vous avez réfléchi à ces problèmes, mais si je répète mes appréhensions c'est que dans ce domaine une position commune Benelux est impossible à atteindre. En effet l'attitude hollandaise ne pourra être la même que la nôtre. La Hollande, à cause de ses intérêts économiques immenses dans les sociétés internationales telles que Royal Dutch, Unilever, Philips etc... ainsi que à cause de

.../...

ses intérêts maritimes et aussi de ses importantes activités économiqu en Grande-Bretagne ne peut se permettre d'exclure la Grande-Bretagne des Communautés. Pour la Belgique et le Luxembourg la situation est fondamentalement différente et le motif qui nous anime est sentimental plutôt qu'économique et même politique. Faut-il enfin rappeler que l'industrie sidérurgique britannique est relativement puissante et qu'elle sera un sérieux élément concurrentiel de notre sidérurgie sur le marché européen.

En conclusion je voudrais soumettre à votre méditation les avantages que nous aurions à ne pas trop nous écarter de la position française qui, en somme, correspond également à nos propres intérêts aussi bien qu'à ceux de la Belgique.